



Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 24 novembre 2023

Domaine de la Forge – La Teste de Buch

Étaient présents :

Président :

- Cédric PAIN, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Vices présidents :

- Gérard RUIZ, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)
- Philippe HERIPRET, Association des plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APBA),

Commissaires du gouvernement :

- Hélène CHANCEL-LESUEUR, représentant la préfecture de la Gironde et la région Nouvelle-Aquitaine,
- AGAM Jean-Michel CHEVALIER, représentant la préfecture maritime de l'Atlantique.

Représentants de l'État et établissements publics :

- CF Olivier BEZOMBES, représentant le commandant de la zone Atlantique
- Laurent COURGEON, représentant le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- Emilie MAZAUBERT, représentant la direction régionale de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
- *Delphine SAGNET, représentant la direction régionale de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine)*
- Juliette KAPPLER, représentant la sous-préfecture de l'arrondissement d'Arcachon,
- Delphine CATHALA, représentant la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Xavier DANNEY, commune d'Arès - départ à 10h20,
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Marie LARRUE, commune de Lanton,
- François DELUGA, commune du Teich
- Claude GARCIA, commune d'Audenge,
- *Nicole PALAYSI, commune d'Audenge,*
- Alain BALLEREAU commune de Biganos,
- Jean CASTAIGNEDE, commune de Lège-Cap Ferret.
- Yves FOULON, représentant le Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) - départ à 10h55,
- Paul SCAPAZZONI, représentant le Syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (SYBARVAL),

Représentants de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès-Lège :

- Catherine GUILLERM, Organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- David LAMOUREOUS, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Nicolas DUBUCH, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- David-Franck ROUSSET, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Matthieu CABAUSSSEL, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Matthieu PERUCHO, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Cyril HARDOUIN, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA) –départ à 11h,
- *Florence VIVIER, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),*
- FONTEYRAUD Gladys, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Carole THOMAS, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Nouvelle-Aquitaine),
- Gaëlle RENARD, Organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine,
- Éric COIGNAT, pour les ports du Bassin,
- Alexis BONNIN, Union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Richard GIBEAUD, Union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Stéphane LARQUEY, pour les professionnels du transport des passagers exerçant sur le Bassin d'Arcachon,
- Gilles JOACHIM, Chambre d'agriculture de la Gironde

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Claude BUSINELLI, Association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA) – à partir de 10h10,
- Paul SOISSONS, Club de canoë kayak du Teich
- Pierre-Marie DECOUDRAS, Club nautique de Claouey,
- Christine BERTRAND, Comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33).

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Joël MELLETT, SEPANSO Gironde,
- Philippe LEMERCIER, Association protection aménagement Lège-Cap Ferret (PALCF),
- *Hugues LEGRIX de la Salle, Association de défense et de promotion de Pyla-sur-Mer*
- *Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),*
- Jean MAZODIER, Cap Termer,
- Alain RAS, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).

Personnalités qualifiées :

- Isabelle AUBY, domaine scientifique biologie et habitats marins (pouvoir de Claude FEIGNE) – départ à 11h21

Étaient excusés :

Vices présidents :

- Olivier ARGELAS, Organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine,
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap Ferret.

Représentants de l'État et établissements publics :

- Nathalie MADRID, représentant la délégation régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
- *Isabelle KISIELEWSKI, représentant la délégation régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.*

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Stéphanie ANFRAY, région Nouvelle-Aquitaine,
- *Virginie JOUVE, région Nouvelle-Aquitaine,*
- Stéphanie ANFRAY, région Nouvelle-Aquitaine,
- Pascale GOT, Conseil départemental de la Gironde,
- *Agnès SEJOURNET, Conseil départemental de la Gironde,*
- Claire MARESCOT, commune d'Arcachon,
- *Pierre CAVOLI, commune d'Arcachon,*
- Bruno LAFON, commune de Biganos,
- Patrick DAVET, commune de La Teste-de-Buch,
- *Pascal BERILLON, commune de La Teste-de-Buch,*

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Olivier LABAN, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Denis DES TOUCHES, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Laurent BIDART, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, Association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- *Guy BARBOUTEAU, Association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),*
- Christian JOURDANNAUD, Association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),
- *Éric LIMOUZIN, Cercle de voile d'Arcachon.*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Olivier LE GALL, Ligue pour la protection des oiseaux Nouvelle Aquitaine (LPO), Cistude Nature,
- Laurent SOULIER, Ligue pour la protection des oiseaux Nouvelle Aquitaine (LPO), Cistude Nature,
- Armelle BONIN-KERDON, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNE, domaine de l'avifaune des habitats marins et littoraux (pouvoir à Isabelle AUBY)
- Aldo SOTTOLICHIO, domaine scientifique
- Bertrand LALUQUE, formation maritime

Sommaire

1. Approbation de l'ordre du jour.....	5
2. Validation du CR du Conseil de gestion du 22 juin 2023	5
3. Information sur les tempêtes de cet automne.....	6
4. Information sur le bilan des opérations de réhabilitation de friches ostréicoles...	6
5. Information sur la convention cadre SIBA CRCAA PNMB A EAG Etat Région Nouvelle Aquitaine pour la réhabilitation de friches ostréicoles	7
6. Avis :	8
6.1. Demande d'autorisation environnementale pour le projet de réhabilitation des friches ostréicoles du DPM	8
6.2. Enquête administrative n°04/2023 Autorisations d'exploitation de cultures marines	13
6.3. Information sur les avis techniques.....	15
7. Modalités d'attribution de concours financiers	15
7.1. Restauration et conservation de l'huître plate dans le Bassin d'Arcachon	15
7.2. Observatoire de la ressource trophique pélagique en zone conchylicole.....	16
8. Information sur les projets en cours et commissions	16
8.1. Expérimentation sur les teneurs en cuivre dans les peintures antifouling.....	16
8.2. Arcade.....	18
8.3. Bilan mouillages à moindre impact écologique.....	18
8.4. Commissions.....	18
9. Questions diverses	19
Tableau des décisions et délibérations.....	21

Cédric PAIN, Président du Conseil de gestion, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil de gestion de leur présence ainsi que les commissaires du gouvernement, Jean Michel CHEVALIER et Hélène CHANCEL-LESUEUR.

M. PAIN adresse une pensée à la mémoire de Jean-François ACOT-MIRANDE, ancien membre du Conseil de gestion ayant œuvré à la création du Parc naturel marin et ayant représenté l'Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon de 2015 à 2020. François DELUGA ajoute que ce dernier était un homme de conviction, grand défenseur de l'environnement, au service de sa ville et de la vie associative.

M. PAIN installe plusieurs nouveaux membres :

- Richard GIBEAUD, titulaire représentant les industries nautiques.
- Christian JOURDANNAUD, titulaire représentant la chasse maritime.
- Hervé GILLE, titulaire représentant le conseil départemental.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du Conseil de gestion du 22 juin 2023
3. Information sur les tempêtes de cet automne
4. Information sur le bilan des opérations de réhabilitation de friches ostréicoles
5. Information sur la convention cadre SIBA CRCAA PNMB A EAG Etat Région Nouvelle Aquitaine pour la réhabilitation de friches ostréicoles
6. Avis :
 - Dossier d'autorisation environnementale pour le projet de réhabilitation des friches ostréicoles du DPM
 - Enquête administrative n°04/2023 (autorisations d'exploitation de cultures marines)
 - Informations sur les avis techniques donnés
7. Modalités d'attribution de concours financiers (subventions et cadres d'intervention)
8. Information sur les projets en cours et commissions
9. Questions diverses

Délibération	Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion.	PNMBA CDG n°2023-28
---------------------	--	----------------------------

2. Validation du CR du Conseil de gestion du 22 juin 2023

Il est indiqué que la DREAL a fait une remarque de formulation pour éviter une confusion sur le statut de la zostère naine (non protégée). Le commentaire a été pris en compte et le projet de compte-rendu modifié en ce sens.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve le compte-rendu à l'unanimité.

3. Information sur les tempêtes de cet automne

Delphine CATHALA, chef de service de la délégation mer et littoral de la DDTM présente un bilan provisoire des 4 tempêtes de cet automne :

- 200-250 ruptures de mouillages,
- La coupure du Banc d'Arguin en deux avec pour conséquence la perte de 11,4 ha de concessions en conche sud, ce qui a occasionné des pertes estimées à 825 000 €,
- L'érosion des plages (La Salie : recul de 12 à 14 m, Petit Nice, Lège – Cap Ferret),
- Les impacts sur les ouvrages (digues, perrés...)
- Les conséquences des pluies : inondations de cabanes, terrasses emportées à Claouey, impact sur la qualité sanitaire des eaux du Bassin (réseaux saturés par les pluies centennales, commission départementale sanitaire le 8 novembre, Bassin placé en alerte 0 pour déclencher des prélèvements d'huitres et de palourdes, premières analyses pour les huitres défavorables sur Arès d'où un arrêté de déclassement de la zone de A en B levé le 20 novembre, déclassement sur le Teich plus tardif et encore en cours, sur les palourdes : fermeture de la commercialisation encore actuellement).

Matthieu CABAUSSEL indique que le banc d'Arguin, impacté à 4 reprises par les tempêtes, a vu sa morphologie se modifier, générant des conséquences pour la profession. Il explique qu'il a été compliqué de trouver des fenêtres météo et des marées avec des coefficients favorables permettant une intervention des professionnels, fortement mobilisés pour rapatrier un maximum de matériel à terre. **Matthieu CABAUSSEL** précise que le bilan n'est pas encore complètement établi, mais que la profession est en réflexion avec l'association gestionnaire et les services de l'Etat afin d'organiser le retrait d'un maximum de poches et le nettoyage de la conche sud.

Delphine CATHALA remercie les professionnels pour leur implication et leur travail malgré des conditions difficiles.

4. Information sur le bilan des opérations de réhabilitation de friches ostréicoles

Une information est faite en début de séance sur le bilan pouvant être fait des différentes opérations de réhabilitation des friches menées sur le Bassin d'Arcachon depuis 2018, pour répondre notamment à l'objectif fixé par le Plan de gestion du PNMBA. Ce bilan, comprenant un point sur les aides financières délivrées par le PNMBA pour accompagner les opérations, avait été en particulier demandé lors du dernier Bureau de septembre 2023. Les chantiers des bancs des Jacquets, de Bourrut, du Tès et de Moussettes sont ainsi détaillés, tout comme les principaux enseignements pouvant en être tirés. En conclusion, le bilan 2018-2023 présenté est le suivant :

- **Des chantiers portant sur 190 ha** depuis 2018 (1,8% de l'estran)
- **De très nombreux essais** sur les modalités possibles et mobilisables ;
- Plusieurs **suivis environnementaux** mis en place, encore en cours :
 - ➔ *Plusieurs suivis planifiés pour plusieurs années afin d'alimenter la veille et les réflexions sur les effets potentiels des travaux, notamment le broyage*
 - ➔ *IFREMER, UMR EPOC / Univ Bordeaux, SEPANSO*
- Des **opérations complémentaires** d'ores et déjà prévues pour finaliser certaines zones
- Des **diagnostics prévus en 2024** pour de nouvelles zones à vocation naturelle

Il est par ailleurs indiqué que l'ensemble des rapports relatifs à ces opérations sont disponibles sur le site internet du SIBA à l'adresse suivante : <https://www.siba-bassin-arcachon.fr/pole-de-competences/le-pole-maritime/la-rehabilitation-du-domaine-public-maritime-120-ha-sur-2022>

Enfin, ces opérations ont également conduit les différents partenaires à la nécessité de disposer d'un moyen nautique local dédié et en régie, en partie consacré à la réhabilitation. Ce constat a mené en 2023 à travailler sur une convention-cadre pour organiser les futurs chantiers et leurs financements, et mobiliser les fonds pour acquérir les futurs moyens d'interventions. En parallèle, le SIBA a travaillé, en concertation avec les acteurs concernés, à un document de programmation des travaux et des modalités d'interventions possibles devant faire l'objet d'une autorisation (DLE).

Yves FOULON déclare qu'il s'agit d'une très belle opération. Il se félicite de cette réussite partenariale permettant de concilier la prise en compte des enjeux environnementaux et des enjeux liés aux activités professionnelles. **Yves FOULON** met en exergue la remarquable synergie au bénéfice du territoire entre les acteurs publics comprenant l'Etat, le PNMBA, le SIBA, l'Agence de l'eau, les ostréiculteurs et la Région. Il souligne l'acquisition de nouveaux outils et de moyens nautiques qui permettront au SIBA d'assurer le pôle maritime et de se mettre au service de l'ensemble du Bassin à travers ce projet de réhabilitation des friches.

5. Information sur la convention cadre SIBA CRCAA PNMBA AEAG Etat Région Nouvelle Aquitaine pour la réhabilitation de friches ostréicoles

En 2023, les différents partenaires ont travaillé à l'élaboration d'une convention-cadre multi-partenariale relative à la programmation de la réhabilitation des friches ostréicoles, à la restauration des vasières et au maintien du potentiel ostréicole du Bassin d'Arcachon. L'objectif de cette convention est de fixer les objectifs stratégiques d'intervention, les modalités opérationnelles et les engagements des parties pour la mise en œuvre du programme. Les signataires attendus sont le Préfet, le Président du SIBA, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Président du CRCAA, le directeur de l'Agence de l'Eau et celui de l'OFB.

Il est précisé que la durée prévue pour la convention est de 5 ans, renouvelable une fois tacitement. Un comité de pilotage sera mis en place, avec pour missions de 1) Définir les futures zones d'intervention ; 2) Statuer sur la programmation et les protocoles à opérer ; 3) Caler les orientations budgétaires; 4) Veiller à l'utilisation efficiente des moyens d'intervention ; 5) Dresser le bilan des travaux réalisés ; 6) Adapter la stratégie au retour d'expérience. Le COPIL est constitué de représentants des signataires de la convention-cadre. Il est précisé que des personnes qualifiées (scientifiques, experts) pourront être associées à tout moment (phase de diagnostic et de bilan en

particulier). De même, des représentants du CRPMEM NA et du CDPMEM 33 seront systématiquement associés sur les sujets de pêche professionnelle.

Les deux types d'emprises d'interventions prévues au programme sont détaillés :

- Les **zones de réhabilitation à vocation naturelle**, dont l'objectif est de restaurer une vasière avec une attention particulière sur les herbiers de Zostère naine. La maîtrise d'ouvrage de ces chantiers sera confiée au SIBA, avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau, de l'OFB et du SIBA.
- Les **zones d'intervention sur des surfaces exploitées ou en friches, à entretenir ou réaménager**, avec pour objectif de réinstaller une activité ostréicole. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le CRCAA, avec un accompagnement financier du CRCAA et du FEAMPA.

L'engagement attendu du PNMBA et de l'OFB dans cette convention est précisé. Il s'agira notamment de :

- Accompagner le SIBA pour la réalisation des diagnostics préalables ;
- S'assurer de la prise en compte des différents enjeux ;
- Faire le lien régulier avec le Conseil de gestion pour garantir le partage des objectifs et de la stratégie mise en œuvre ;
- Mettre en œuvre les opérations associées notamment la restauration active des herbiers de zostères.

Le cadrage financier est présenté, avec un prévisionnel fixant un engagement financier annuel d'environ 200 k€ de la part du PNM pour accompagner la réalisation de chantiers sur des zones à vocation naturelle. Il est aussi précisé que la convention reprend également la cadence et les moyens prévus, le cadre réglementaire associé et la mise en œuvre du programme de réhabilitation.

Enfin, il est indiqué que la signature de la convention par les différentes parties est fixée à début mars 2024.

6. Avis :

6.1. Demande d'autorisation environnementale pour le projet de réhabilitation des friches ostréicoles du DPM

6.1.1. Présentation du projet

Par courrier électronique de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33) du 24 octobre 2022, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA) a été saisi pour avis conforme concernant la demande d'autorisation environnementale relative au projet de réhabilitation des friches ostréicoles du domaine public maritime sur le Bassin d'Arcachon. Ce projet est porté par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Le Bassin d'Arcachon a subi depuis les années 80 une prolifération non maîtrisée de l'Huître japonaise (*Magallana gigas*), estimée à plus de 60 000 tonnes pour environ 16 000 tonnes en élevage. Les friches ostréicoles, définies dans le Plan de gestion du PNMBA comme des espaces du DPM cadastré et non cadastré envahis d'huîtres japonaises non cultivées, ne se limitent pas aux seules concessions

ostréicoles actuelles ou anciennes. Elles colonisent également des zones naturelles comme les vasières, y compris des secteurs précédemment recouvert d'herbiers de Zostère naine.

Ces récifs, qui présenteraient un cortège d'espèces exotiques d'origine asiatique très conséquent, peuvent assurer des fonctionnalités intéressantes pour le milieu : frein à l'hydrodynamisme bénéfique aux herbiers de Zostère naine ou « effet récifs » bénéfique à certaines espèces halieutiques. De même, elles représentent des secteurs de pêche pour les pêcheurs professionnels ciblant l'espèce *Marphisa victorii* (pistiche), espèce d'origine asiatique inféodée aux friches. Toutefois, l'ampleur du phénomène dans la lagune fragilise les équilibres naturels du milieu (compétition avec les espèces allochtones, compétition spatiale avec les herbiers, impact sur l'hydrodynamisme de la lagune), mais aussi les équilibres socio-économiques (concurrence avec les huîtres cultivées pour leur croissance, enjeu de sécurité pour la navigation maritime).

Plusieurs enjeux relatifs à la résorption de ce phénomène ont ainsi été identifiés :

1. Un enjeu de restauration des écosystèmes marins : réhabiliter certaines zones de friches permettra de retrouver des vasières fonctionnelles et favoriser la restauration des herbiers de Zostère naine et de la faune associée, tout en éliminant des obstacles à l'hydrodynamisme naturelle de la lagune ;
2. Un enjeu productif pour l'ostréiculture : réhabiliter certaines surfaces exploitées ou en friches permettra de réduire la pression trophique sur les huîtres d'élevages et de limiter les risques sanitaires, tout en réduisant la densité du cadastre ostréicole ;
3. Un enjeu de sécurité maritime : réhabiliter des friches ostréicoles et retirer le matériel anthropique associé permettra d'éliminer des facteurs de risques importants pour les activités nautiques.

6.1.2. Analyse technique

Analyse technique

Impact du projet sur la qualité de l'eau

La turbidité pourrait ponctuellement augmenter sur les zones naturelles et productives lors de la phase de travaux et lors des opérations de réaménagement ostréicole par relargage. L'augmentation de la turbidité peut engendrer des perturbations du milieu par exemple en diminuant la lumière et donc les capacités de croissance de la flore telle que les zostères, ou encore en modifiant la composition du substrat et de ce fait des espèces présentes. Cette remise en suspension de sédiment peut également entraîner le relargage de polluants hydrophobes potentiellement associés aux particules sédimentaires du substrat. C'est le cas des sédiments de 3 des 10 sites prélevés qui ont présenté des teneurs en polluants HAP comprises entre les seuils réglementaires N1 et N2.

Afin de limiter l'augmentation de la turbidité en phase travaux, le travail sera réalisé à sec à chaque fois que possible et des sondes de turbidité seront installées afin de suivre l'évolution de ce paramètre. A long terme, ces travaux permettront un substrat favorable à la réimplantation d'herbiers de zostères ayant la capacité de fixer les particules sédimentaires et de ce fait de diminuer la turbidité générale de la masse d'eau. Ce projet aura donc potentiellement un effet négatif sur la turbidité pendant la phase travaux en l'augmentant ponctuellement, et positif sur le long terme en la diminuant sur le milieu.

Dans le cas du réaménagement des zones à vocations productives, et compte tenu du manque d'expérience sur ce type d'opération, il serait nécessaire d'apporter une vigilance particulière à l'évolution du milieu suite au relargage de sédiments sableux dans le chenal.

D'autre part, l'intervention d'engins de chantier sur le DPM lors des opérations de travaux est susceptible d'entraîner des pollutions accidentelles occasionnées par des fuites de carburant et d'huile. Il est indiqué dans le dossier de saisine que des dispositifs adaptés sont envisagés pour éviter ces dégradations avec notamment :

1. Du matériel et des engins utilisés soumis à un entretien régulier très strict,
2. Des consignes de sécurité établies, de manière à éviter tout accident,
3. La recommandation d'huile hydraulique biodégradable.

L'ensemble de ces dispositions permet de réduire de manière importante le risque de pollution et d'atteinte à la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon.

Impact du projet sur les habitats et les zostères

Le projet vise à retrouver des conditions environnementales favorables au retour de vasières fonctionnelles et d'herbiers de Zostère naine sur des estrans actuellement occupés par des friches ostréicoles. Les zones réhabilitées pour renaturation ne feront pas l'objet de nouvelles concessions pour l'activité ostréicole.

Impact du projet sur la faune marine

Concernant la faune marine, les incidences du projet devraient rester limitées sur l'ichtyofaune en phase de travaux, avec la mise à disposition d'un certain nombre de proies inféodées aux rochers d'huîtres. Par ailleurs, la restauration de vasières fonctionnelles et d'herbiers de zostères devraient à terme être bénéfique pour la faune associée à ces milieux.

Pour la faune benthique vagile et sessile plus particulièrement, la suppression de certains secteurs de friches entrainera une modification conséquente et attendue des espèces présentes, avec le retour prévu d'une faune associée aux vasières et herbiers qui seront restaurés.

Concernant l'espèce de ver *Marphisa victorii*, espèce non indigène inféodée aux friches et ciblée par les pêcheurs professionnels, une étude a été mise en place en 2022 par le PNMBA en collaboration avec le CAPENA et l'UMR EPOC de l'Université de Bordeaux. Les résultats de cette étude, dont les premiers sont attendus en 2024, permettra d'apporter un éclairage sur cet enjeu lors des réunions du COPIL.

Enfin, il est à souligner qu'une enveloppe de 25% des friches ne sera pas réhabilitée au regard de l'objectif porté par le Plan de gestion du PNMBA. Cette enveloppe et les friches pouvant être conservées pour leurs éventuelles fonctionnalités seront considérées lors des futurs COPIL.

Impact du projet sur l'avifaune

De par sa grande diversité d'habitats et de ressources alimentaires exploitables, le Bassin d'Arcachon est identifié comme une unité fonctionnelle pour l'avifaune.

De par leurs effectifs présents en hiver, certaines espèces confèrent au PNMBA une responsabilité nationale voire internationale.

Pour les limicoles, les travaux ont une incidence directe négative (effarouchement) en phase travaux. A plus long terme, l'effet devrait être au moins neutre du fait de l'obtention de vasières voire d'herbiers qui constituent les écosystèmes marins initiaux. Toutefois, il convient de continuer à suivre les populations benthiques afin de s'assurer du retour de cette faune à moyen terme, source d'alimentation des limicoles.

Impact du projet sur les activités maritimes

Comme relevé dans le document d'étude d'impact, certains secteurs de friches ostréicoles sont assidument fréquentés par 13 entreprises de pêche professionnelle ciblant l'espèce *Marphysa victorii* (« pistiche » localement), vendue ensuite comme appât pour les pêcheurs récréatifs. Au regard des éléments transmis par le CDPMEM 33 et repris dans l'étude d'impact, les secteurs de friches exploitées se situent aussi bien dans des zones à vocation naturelle que dans des zones cadastrées

exploitées ou en friches. Une inquiétude a donc été exprimée à ce sujet par les pêcheurs professionnels concernés, les travaux de réhabilitation des friches entraînant de facto la suppression de l'habitat préférentiel de l'espèce qu'ils ciblent. Outre l'étude mise en place pour renseigner au mieux les impacts des travaux sur les populations de pistiches (cf. supra), il est aussi prévu des entretiens réguliers entre le CDPMEM33, le CRCAA, le PNMB, la DDTM et le SIBA avant, pendant et après les chantiers pour considérer ces enjeux pêches. Ceux-ci seront ainsi systématiquement étudiés lors des diagnostics des zones à vocation naturelle. Il est prévu par ailleurs que le CDPMEM 33 ou le CRPMEM NA puissent être associés au COPIL pour tous les sujets relevant de la pêche professionnelle. Il est toutefois à noter que plusieurs secteurs de pêche aux pistiches se situent dans des zones actuellement concédées aux ostréiculteurs. Ces zones peuvent être identifiées pour de futures opérations d'entretien ou de réaménagement à vocation productive dans le cadre du présent programme de réhabilitation. Pour ces secteurs, il est attendu que le CDPMEM 33 se rapproche de la DDTM 33 et du CRCAA, qui piloteront les réflexions à ce sujet.

Concernant les activités nautiques, et comme souligné dans le dossier, la réhabilitation des friches ostréicoles et le retrait du matériel anthropique associé devrait s'avérer bénéfique pour la navigation sur le Bassin.

Enfin, ces travaux auront également un effet positif d'un point de vue paysager.

Considérant les enjeux et les finalités du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et particulièrement l'objectif chiffré de restauration de 75 % des friches ostréicoles;

Considérant que les travaux de restauration des friches ostréicoles sur le DPM du Bassin d'Arcachon sont susceptibles d'avoir un effet notable sur le milieu marin, aussi bien du point de vue du patrimoine naturel que culturel ;

Considérant les éléments techniques présentés dans le dossier de saisine ;

Considérant que le projet apporte à terme des améliorations significatives par rapport à la situation actuelle du Bassin d'Arcachon ;

Il est proposé une analyse technique favorable assortie des recommandations suivantes :

Recommandations :

- 1. Dans le cas de la réhabilitation des zones à vocation productive, prévoir un suivi renforcé de l'évolution du milieu lors des premiers exercices de relargage de sédiment ;**
- 2. L'effet du broyage de coquilles sur l'évolution à long terme du substrat et la capacité de recolonisation par les zostères restant méconnus, il est souhaitable que ces paramètres fassent l'objet de suivis sur le long terme ;**
- 3. Dans les zones de réhabilitation à vocation productive encore concédées, il est souhaitable que le CDPMEM 33 se rapproche du CRCAA et de la DDTM33, qui piloteront les travaux sur ces zones, afin de porter à leur connaissance les enjeux en termes de pêche aux vers.**

6.1.3. Discussion

Jean MAZODIER souhaite attirer l'attention sur le classement en friche ostréicole d'une zone très bien entretenue située au sud du débarcadère de Bélisaire. Il explique que ce classement a pour conséquence une extension de la partie sud jusqu'au trou d'Hortense, risquant de générer des conflits d'usage entre une plage publique très fréquentée et une zone de corps morts en zone asséchante. **Jean MAZODIER** indique qu'il serait préférable que la « démarcation » n'aille pas jusqu'au trou d'Hortense et explique qu'il y a également un problème à la plage des américains où un parc ostréicole empiète sur un tiers de la plage publique.

Cédric PAIN répond qu'un comité de pilotage permettra d'acter l'ensemble des décisions. Il ajoute que les remarques sont prises en compte, mais que l'objectif ce jour est simplement de présenter les grands principes du projet. **Matthieu CABAUSSEL** précise qu'il y aura un espace de dialogue et d'échange au sein du comité de pilotage. **Matthieu CABAUSSEL** informe que les points abordés par **Jean MAZODIER** correspondent au cadastre existant et sont abordés quotidiennement dans les CCM avec la DDTM.

Nicolas DUBUCH dit être en faveur du nettoyage, mais s'inquiète en tant que pêcheur professionnel aux appâts du fait que les vers ne reviennent pas sur certains secteurs suite aux opérations de broyage. Il aimerait savoir s'il existe une solution alternative pour pallier ce potentiel problème. **Cédric PAIN** évoque les 2 solutions différentes abordées lors de la présentation et réaffirme la volonté d'associer les pêcheurs au dialogue et de mettre un place un suivi qui permettra de s'adapter, au fur et à mesure, en fonction du retour d'expérience.

Isabelle AUBY demande des informations complémentaires sur l'ensablement par voie maritime. **L'équipe technique du PNMB** répond qu'une étude pilotée par le PNM avec le bureau d'études ACTIMAR a été menée en 2019, sur sollicitation du CRC, et en association avec IFREMER afin de pouvoir relarguer du sédiment dans le milieu. Il est expliqué que 5 zones avaient été définies avec des modélisations en fonction des cycles de marées, en veillant au lieu de dépôt des sédiments au regard des enjeux ostréicoles, portuaires, des herbiers et de la RNN du banc d'Arguin. Il est ajouté que la concrétisation de ce relargage nécessitera un suivi dans les prochaines années afin de savoir si le modèle est cohérent.

Matthieu CABAUSSEL précise que le désensablement de parcs ostréicole représenterait une soixantaine de marées par an, soit 3 000m³ de sable. Il indique que cela fait plus de 30 ans que le CRC et les ostréiculteurs relarguent du sable dans différents chenaux du Bassin. **Matthieu CABAUSSEL** indique que l'étude ACTIMAR prévoyait un mode opératoire relativement différent du projet présenté aujourd'hui, avec un ordre de grandeur beaucoup plus conséquent.

Joël MELLET demande des explications sur les causes de cet ensablement et la nécessité d'enlever cet excédent de sable.

Matthieu CABAUSSEL explique ne pouvoir fournir d'explication sur l'origine du sable, et évoque les caouènes de sable qui atterrissent sur les parcs ostréicoles, et pour lesquels certains professionnels font appel aux moyens du CRC afin de les enlever. Il explique que cela représente moins de 20 marées par an, soit 30m³ de sable.

Joël MELLET s'inquiète du fait les coquilles ne soient pas broyées suffisamment finement et que cela conduise au développement de massifs d'huitres sauvages dans quelques années. **Matthieu**

CABAUSSEL précise que la question de la finesse du broyage est centrale et est encore à affiner. Il ajoute que les études pourront alimenter ce process.

David LAMOUREUX insiste sur ses nombreuses alertes concernant la pollution importante générée par le relargage dans le chenal. Il explique qu'il n'y a pas que des sédiments dans le relargage, il y a aussi des déchets en suspension. Ces impacts ne sont pas considérés. **David LAMOUREUX** déclare qu'au-delà des herbiers de zostères dans le Bassin, il y a également une faune et un écosystème pour lesquels il existe peu d'alertes. **David LAMOUREUX** pointe le travail étroit réalisé avec le SIBA sur d'autres chantiers, afin de prendre en compte la migration des espèces et les techniques de pêche, mais indique que les méthodes d'interventions prévues demeurent inadaptées. Il précise que s'il n'y a pas d'impact direct sur les espèces, des impacts peuvent générer un déplacement des lieux de reproduction et les nourriceries, en fonction des marées et des périodes. Il affirme que les suivis réalisés ne reflètent pas forcément la réalité du terrain. Il donne l'exemple du dragage de la Vigne réalisé il y a 2 ans pour lequel n'avait pas pu être anticipé la création par le courant d'une butte de sable de 2m. **David LAMOUREUX** conclut en disant que la pêche est certainement l'activité la plus ancienne sur le Bassin d'Arcachon et qu'il est important de rappeler ces enjeux.

Cédric PAIN répond que c'est l'ensemble de l'écosystème qui est pris en compte et que l'objectif est d'avoir un milieu favorable à différentes espèces. Il ajoute que la réhabilitation ne se fera pas sur la totalité de la surface et que le comité de pilotage partagé permettra d'aborder tous les enjeux.

Isabelle AUBY indique que l'halieutique est le parent pauvre des suivis environnementaux du Bassin et souligne qu'il serait utile de tracer un historique des captures avant d'étudier les impacts en se basant sur des données déjà existantes grâce aux fiches de pêche.

Christine BERTRAND déclare être pour la réhabilitation mais souhaiterait que les usagers de la mer ou acteurs du territoire soient représentés afin de dissocier les enjeux économiques de la question du bien vivre sur le Bassin.

Jean MAZODIER évoque l'étude ARCADE qui pourrait apporter des réponses sur ces sujets. **Cédric PAIN** répond qu'ARCADE pourra donner des indications mais pas forcément des solutions à tout.

Délibération	Le Conseil de gestion émet un avis conforme favorable assorti de trois recommandations sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de réhabilitation des friches ostréicoles du DPM.	PNMBA CDG n° 2023-30
---------------------	---	-----------------------------

6.2. Enquête administrative n°04/2023 Autorisations d'exploitation de cultures marines

6.2.1. Présentation et analyse technique

Le Conseil de gestion du PNMBA a été saisi dans le cadre de l'enquête administrative n°04-2023, concernant 198 demandes préalables à la délivrance d'autorisations d'exploitation de cultures marines (AECM). Les documents de dossiers de saisine présentent les détails des demandes et des caractéristiques des concessions. Deux des concessions concernées par cette enquête sont

présentes dans les ZIO Nord et Centre de la RNN Banc d'Arguin. Ces concessions ne sont pas concernées par les récents mouvements de sables du banc. Concernant les concessions semblant inexploitées et présentant des friches, elles ont été communiqués à la DDTM.

Les demandes AC23/0049 et AC23/0472 portant respectivement sur les concessions n°66001740 et n°63000837 (renouvellement) concernent des emplacements toujours concédés mais semblent inexploitées depuis quelques années. Toutefois, la DDTM 33 a indiqué au PNMBA qu'elles avaient fait récemment soit l'objet de travaux de nettoyage pour installation d'activité de captage, soit partie d'un projet de restructuration de l'entreprise. Pour ces deux demandes, en accompagnement d'un avis favorable, il est proposé que soient rappelés aux bénéficiaires l'interdiction du labourage des herbiers prévus dans le Schéma des Structures, les pratiques ostréicoles pouvant favoriser une cohabitation (en cours de discussion avec les ostréiculteurs), comme éviter le ratissage, rehausser les tables ou ne pas cultiver d'huîtres à plat sur l'herbier. Un suivi sera par ailleurs mis en place par le PNMBA pour suivre l'évolution de l'herbier sur ces concessions.

6.2.2. Proposition technique

Considérant :

- les éléments contenus dans l'enquête administrative n°04/2024 ;
- les périmètres et les enjeux du PNMBA et des sites N2000 dont il est opérateur ;
- les finalités du Plan de gestion du PNMBA

Il est proposé :

- Une **analyse technique favorable** pour les demandes AC23/0049 (concession n°66001740) et AC23/0472 (concession n°63000837), assortie des recommandations suivantes :

1. Rappeler aux bénéficiaires l'interdiction de labourage des herbiers mentionnée à l'article 12 du Schéma des exploitations des cultures pour le département de la Gironde ;
2. En cas de culture des huîtres à plat, demander au bénéficiaire de ne pas cultiver les huîtres sur les zones de la concession présentant des herbiers ;
3. En cas de culture sur table, suggérer l'installation et l'utilisation de structures dont la base est à une hauteur de 60 cm minimum par rapport à l'estran pour les activités ostréicoles prévues ;
4. En cas de culture sur table, recommander au bénéficiaire de ne pas ratisser le sol entre les structures.

- Une **analyse technique favorable** pour les 196 autres demandes de l'EA n°04-2023

Délibération	Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable pour les demandes AC23/0049 (concession n°66001740) et AC23/0472 (concession n°63000837), assortie de 4 recommandations. Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour les 196 autres demandes de l'EA n°04-2023.	PNMBA CDG n° 2023-31
---------------------	---	-----------------------------

6.3. Information sur les avis techniques

6.3.1. Cirque prés salés de La Teste de Buch

Il s'agissait d'une sollicitation de la DDTM pour un projet d'AOT concernant l'installation d'un cirque dans les prés salés Ouest à La Teste de Buch : l'avis a porté sur l'absence d'évaluation d'incidence Natura 2000, le manque de renseignements sur les utilisations de lumières et de sons à l'extérieur du chapiteau, et le souhait de prévoir des phases d'installation/désinstallation du chapiteau en période diurne (spots / dérangement).

6.3.2. Tournage Petit Nice

La DDTM a consulté le PNMBBA concernant un projet d'AOT relatif à la réalisation d'un tournage de série prévu sur la plage du Petit Nice : les recommandations ont porté sur les cheminements et la recommandation d'utiliser de l'huile biosourcée et biodégradable ainsi qu'un kit anti-pollution dans chaque véhicule.

6.3.3. Forage CRCAA

La DDTM a consulté le PNMBBA pour avis technique sur le dossier de demande de réalisation de 3 forages pour le prélèvement d'eau salée destinés à la production ostréicole du Bassin d'Arcachon : l'avis technique a porté sur l'absence de déclaration d'incidence Natura 2000, la recommandation d'utiliser de l'huile bio-sourcée et biodégradable et qu'un kit anti-pollution soit présent dans chaque véhicule de chantier et enfin sur le souhait de décrire plus en détail les modalités de surveillance de la turbidité et de la qualité de l'eau.

6.3.4. AOT renaturation friches ostréicoles de l'Herbe

La sollicitation de la DDTM a porté sur le dossier de la commune pour une demande de renaturation des friches ostréicoles sur le secteur de l'Herbe. Le PNMBBA ayant été associé très en amont, il n'y avait que des prescriptions de détail dans l'avis technique.

6.3.5. Avis à venir

Plusieurs avis sont prévus en tout début 2024 : sur le bail de chasse maritime, sur les concessions d'occupation temporaire pour les pits sur le canal des étangs, sur les projets de nouvelles zones d'implantation ostréicole à Arguin.

7. Modalités d'attribution de concours financiers

7.1. Restauration et conservation de l'Huître plate dans le Bassin d'Arcachon

Au vu des résultats obtenus dans le projet REFONA 1 et des limites de certaines données acquises, le projet REFONA 2, porté par CAPENA, a pour objectif de poursuivre l'étude de la structure et du fonctionnement des populations d'Huître plate présentes dans le Bassin d'Arcachon ainsi que de l'environnement associé. Ce travail permettra, dans un second temps, d'identifier les facteurs limitant le développement des gisements (environnement physique et biologique (ressource trophique, déterminisme du recrutement), et d'envisager, le cas échéant, des actions de restauration active. Ce projet, prévu entre 2024 et 2026 dispose d'un accompagnement de 80 % du Fonds vert.

En complément, CAPENA sollicite une aide de 20 000 €, soit 16,46 % du budget total.

Délibération	Le Conseil de gestion émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice de CAPENA pour la restauration et la conservation de l'huître plate dans le Bassin.	PNMBA CDG n° 2023-32
--------------	---	----------------------

7.2. Observatoire de la ressource trophique pélagique en zone conchylicole

L'objectif du projet ORION est de décrire l'environnement trophique disponible pour les populations de bivalves, et d'explorer la mise en place d'un suivi à long terme pour 1) l'acquisition d'une série temporelle de la ressource trophique disponible, et 2) assurer la surveillance et la protection du littoral. A long terme, ce travail permettrait :

- D'expliquer la variabilité des performances d'élevage de bivalves par les variations de la ressource trophique pélagique, et ainsi apporter une information aux conchyliculteurs pour la gestion de leur cheptel ;
- D'anticiper les variations qualitatives et quantitatives des communautés phytoplanctoniques au regard des changements climatiques.

En complément d'une aide accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine et le fonds européen FEAMP, CAPENA sollicite une aide de 11 945,33 €, soit 16 % du budget total.

Délibération	Le Conseil de gestion émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice de CAPENA pour l'observatoire de la ressource trophique pélagique en zone conchylicole.	PNMBA CDG n° 2023-33
--------------	---	----------------------

8. Information sur les projets en cours et commissions

8.1. Expérimentation sur les teneurs en cuivre dans les peintures antifouling

8.1.1. Présentation

8.1.2. Discussion

Richard GIBEAUD affirme que ces résultats vont dans le sens des discussions ayant eu lieu il y a quelques mois avec l'équipe du PNMBA. Il explique que les compositions des peintures antifouling ont évolué depuis une trentaine d'années et qu'une nouvelle législation est apparue il y a 5 ans, mais pas sur la base du respect de l'environnement. Il affirme que la fédération des industries nautiques et l'ensemble des manufacturiers réfléchissent actuellement à définir un antifouling prenant en compte ces enjeux d'avenir. Il ajoute que les analyses réalisées par le Parc sont faites sur des peintures contenant du cuivre, mais précise qu'il existe déjà des solutions à base d'autres produits. **Richard GIBEAUD** indique que ce n'est pas une bonne stratégie de pointer les antifouling à biocides comme un élément destructeur de l'environnement. **Richard GIBEAUD** aimerait que soient mises en avant, à travers la communication, les évolutions et les alternatives. Il dit que l'enjeu est de convertir cette

industrie vers des solutions moins impactantes pour l'environnement, sachant que la demande des constructeurs et de la clientèle va dans ce sens et que les professionnels sont partenaires de cette démarche.

Alexis BONNIN se déclare déçu et surpris de la méthode et du fonctionnement du Parc après avoir appris l'existence de cette étude par voie de presse avec des titres qu'il juge polémiques. Il aurait souhaité en tant que partenaire, membre du CG et bureau, ayant participé à la création de la commission être informé en amont de cette étude. **Alexis BONNIN** affirme que la sensibilisation à l'environnement est un enjeu important dans la profession et qu'il y a une volonté d'être acteur avec le Parc de cette évolution.

Cédric PAIN explique ne pas maîtriser les titres de la presse et salue la démarche et la volonté de progresser de l'ensemble des acteurs du Bassin d'Arcachon. Il conçoit qu'il y a pu avoir un défaut d'information, mais réaffirme que l'équipe du Parc est à l'écoute des remarques, dans un esprit d'amélioration.

Richard GIBEAUD indique que sur le sujet des antifouling, le salon nautique peut représenter un vecteur de communication important pour montrer aux plaisanciers les alternatives possibles et les orientations pour l'avenir. Il se déclare ouvert et disponible pour travailler ensemble et aider dans une démarche proactive et positive.

Cédric PAIN affirme que les études sont toujours un enrichissement et que la question centrale est bien d'avancer, pas uniquement de communiquer.

Christine BERTRAND dit que la meilleure molécule est celle qu'on ne produit pas. Elle souhaite savoir si le nettoyage mécanique demandé par les plaisanciers fait partie des alternatives.

Cédric PAIN assure que sur le Bassin d'Arcachon, il n'y aura pas de solution unique. **Cédric PAIN** fait référence aux aires de carénage gérées par le SIBA, qui effectue d'ores et déjà un gros travail mais qui ne pourront résoudre l'ensemble des problématiques.

Richard GIBEAUD complète en disant que le Bassin est représentatif d'une multiplicité de sites et d'usages, d'où la nécessité d'avoir des solutions mixtes. Il dit que le carénage est une partie de la solution mais la problématique se pose au niveau de la rentabilité du modèle économique pour les professionnels.

Philippe LEMERCIER déclare que malgré l'optimisation des molécules, un biocide reste un poison : le cuivre sera remplacé par une autre molécule. Il affirme la place du PNMBM comme acteur d'une réflexion pour trouver des solutions alternatives et énonce la nécessité d'une impulsion et d'une volonté politique, car l'explication du problème du modèle économique n'est pas suffisante.

Cédric PAIN précise que le conseil de gestion permet de réunir l'ensemble des acteurs et de chercher des solutions de manière collaborative pour améliorer la qualité environnementale, sans incriminer un produit.

Joël MELLET fait savoir que cela fait des années qu'est réclamée l'interdiction des antifouling au cuivre.

Joël MELLET souhaite savoir si les antifouling sont uniquement efficaces lorsque les bateaux sont en pleine eau et s'il est nécessaire de mettre des antifouling sur des zones asséchantes.

Richard GIBEAUD répond que l'antifouling en silicone peut répondre à une problématique sur certaines typologies de lieu, mais n'est pas adapté pour les corps morts asséchants car exposé aux UV ou à l'air, il perd en efficacité.

Alexis BONNIN complète en indiquant que sur les ports à sec, il n'y a pas besoin d'antifouling, alors que sur les zones asséchantes, il peut y en avoir besoin, suivant la durée et la zone, Il ajoute qu'un guide des bonnes pratiques devraient sortir en 2024 avec des informations de sensibilisation à destination des plaisanciers.

Isabelle AUBY déclare qu'un gros progrès notable a été réalisé depuis quelques années car la composition de la peinture est à présent inscrite sur le pot.

8.2. Arcade

La restitution publique du projet Arcade aura lieu le jeudi 18 janvier à 14h à la Maison des associations de Gujan Mestras.

8.3. Bilan mouillages à moindre impact écologique

8.3.1. Présentation

Le projet « Soutien à la démarche de gestion des mouillages en faveur d'un meilleur état écologique des habitats et pour la réduction de leur impact environnemental » arrive à son terme à la fin de 2023, dans la forme soutenue par le Plan France Relance. Dans l'objectif de concilier l'accueil de bateaux au mouillage, la sécurité des usagers et la préservation des fonds marins, le PNMB a soutenu la transition de mouillages classiques vers des dispositifs à moindre impact écologique : bouées d'amarrage multiple, lignes textiles avec ou sans système de flottabilité immergé, gueuses en fonte, ancres à vis, etc. Les systèmes ont été choisis en fonction du type de navire accueilli, de l'hydrodynamisme, de la nature des fonds et du marnage.

Les bénéficiaires ont été les communes de La Teste de Buch, de Lège-Cap Ferret, et le port d'Arcachon. Au total, ce sont 1 675 mouillages, soit un tiers des mouillages du Bassin d'Arcachon, qui ont été convertis vers un système à moindre impact grâce à l'effet levier du Plan France Relance. Il est précisé que le SMPBA dispose également d'un certain nombre de mouillages à moindre impact, acquis en dehors de cet accompagnement, et compte prochainement convertir l'intégralité de ses mouillages avec des systèmes similaires.

8.3.2. Discussion

JEAN MAZODIER indique que lors des tempêtes de l'automne, les corps morts traditionnels sont partis à la dérive avec le bateau, alors que les mouillages à moindre impact ont très bien résisté.

8.4. Point d'information sur les commissions

Cédric PAIN présente le calendrier des commissions et des groupes de travail passés et à venir.

Joël MELLET demande pourquoi les études et travaux des commissions ne sont pas accessibles sur le site internet car des personnes extérieures au CG sont intéressées pour avoir accès à ces informations.

Hervé CAROFF explique qu'une information sur les commissions est systématiquement à l'ordre du jour de l'instance qui suit. Les comptes rendus nécessitent un travail administratif conséquent mais il est proposé de produire des écrits synthétiques qui seront accessibles sur le site internet.

9. Questions diverses

Suite aux publications sur l'impact du cuivre sur l'écosystème du Bassin, une évolution des usages pourrait-elle être envisagée ? SEPANSO Gironde

Il est répondu que des éléments ont été apportés dans les échanges précédents.

Quelle est l'évolution de la qualité des eaux du Bassin suite au débordement des réseaux d'eaux usées et rejets dans les ruisseaux et réseaux d'eau fluviales ? SEPANSO Gironde

Delphine CATHALA déclare que le sujet a été évoqué dans le point d'information sur les tempêtes. **Hélène CHANCEL LESUEUR** précise que les services de l'Etat ont anticipé la situation en réunissant la commission départementale sanitaire. Elle explique que cela a permis de suivre l'évolution de la valeur et de la qualité sanitaire des produits, notamment issus l'ostréculture, pour lesquels il y a eu des prélèvements et des suivis rigoureux. Elle conclut en disant que la situation n'est pas anormale au regard des niveaux pluviométriques.

Joël MELLET affirme que ces phénomènes météorologiques vont s'aggraver et que ces problèmes deviendront récurrents. **Joël MELLET** dit qu'il faudrait revoir le système d'eaux usées du Bassin, notamment au regard de l'évolution démographique.

Joël MELLET souhaiterait savoir où en est la mise en place des indicateurs sur l'évaluation du plan de gestion.

L'équipe technique du PNMBA répond que les indicateurs sont importants pour faire un point à mi-parcours du plan de gestion, et que l'équipe bien consciente du travail à mener sur ce sujet, gère au mieux les nombreuses priorités.

Cédric PAIN remercie l'équipe du PNMB pour le travail fourni. **Cédric PAIN** informe de la présence de Fabrice PERNET au prochain Conseil de gestion, pour une intervention au sujet de l'acidification du Bassin d'Arcachon puis donne la parole au commissaire du gouvernement.

Hélène CHANCEL LESUEUR dit que le bilan des tempêtes est encore à consolider mais que l'Etat est toujours aux côtés des collectivités et des professionnels, notamment en période de gestion de crise. Elle se félicite de l'aboutissement de la convention cadre de réhabilitation des friches ostréicoles qui propose une stratégie ambitieuse et précise, et note l'importance de l'engagement financier des partenaires ainsi que la mise en place d'une gouvernance qui permettra de traiter les sujets importants et les inquiétudes éventuelles. Elle précise que le conseil de gestion sera un lieu d'échange sur la réalisation progressive de cet objectif stratégique pour le Bassin d'Arcachon.

Hélène CHANCEL LESUEUR annonce son départ le 1/02 de la DDTM pour la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Jean Michel CHEVALIER informe que dans la fonction de préfet de l'urgence, le préfet maritime réalise avec les préfets de département de la zone maritime atlantique et des préfets de zone de défense des exercices de type ORSEC : le 12 octobre dernier a été mis en place un exercice de lutte contre la pollution marine au large du Bassin et à l'intérieur du Bassin, qui a permis de mobiliser des acteurs et notamment les comités départementaux et régionaux des pêches.

Au sujet des tempêtes, il rappelle qu'aucun mort n'est à déclarer en mer et attribue ce résultat aux actions de prévention et sensibilisation des services de l'Etat et de Météo France. Il explique que les navires en mer ont été suivis régulièrement. Pour la tempête Ciaran la préfecture maritime a

enclenché de manière préventive son centre de crise ORSEC niveau 3 et les échelons gouvernementaux ont été alimentés en temps réel.

Cédric PAIN conclut en remerciant les participants.

Prochain conseil de gestion le 2 février à Andernos-les-Bains

Tableau des décisions et délibérations

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion.	PNMBA CDG n°2023-28
Délibération	Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 22 juin 2023.	PNMBA CDG n°2023-29
Délibération	Le Conseil de gestion émet un avis conforme favorable assorti de trois recommandations sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de réhabilitation des friches ostréicoles du DPM.	PNMBA CDG n°2023-30
Délibération	Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable pour les demandes AC23/0049 (concession n°66001740) et AC23/0472 (concession n°63000837), assortie de 4 recommandations. Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour les 196 autres demandes de l'EA n°04-2023.	PNMBA CDG n° 2023-31
Délibération	Le Conseil de gestion émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice de CAPENA pour la restauration et la conservation de l'huître plate dans le Bassin.	PNMBA CDG n° 2023-32
Délibération	Le Conseil de gestion émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice de CAPENA pour l'observatoire de la ressource trophique pélagique en zone conchylicole.	PNMBA CDG n°2023-33